Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID: 059-215902768-20240408-DEL080420241-DE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

-=-=-=-

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GUESNAIN Séance du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre , le huit avril , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 2 avril 2024 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

en exercice : 27

Présents: 24

Votants: 24

Présents :

Madame LUCAS Maryline — Maire

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- - LAHSEN BEN

BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette —

CARRE Odilon — Adjoints

Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre - PLANCKE Dorothée - LAMBERT

Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - CANIVET Bertrand —

EZAHOUID Mohamed (arrivé au point n° 3) - BLANCHARD Perrine - DELCAMBRE

Chantal - MORAWIEC Laurent — DEVRED Sylvain — DUCATILLION Béatrice.

Absents ayant donné procuration

Monsieur SAENEN Romuald à Monsieur DOISY Bernard Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon Madame KHELIFA Armelle à Madame FERMEN Claudine Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame LUCAS Maryline Madame MARTIN Nuccia à Monsieur LAMBERT Gaston Madame WILLERVAL Aurore à Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed

Excusé :

Monsieur EZAHOUID Mohamed (jusqu'au point n° 2)

Absents:

Monsieur GOLA Eric - Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur LAMBERT Gaston

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID: 059-215902768-20240408-DEL080420241-DE

à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

> NOMME - Gaston LAMBERT - secrétaire de séance.

Certifié conforme, Fait et délibéré en séance du 8 avril 2024 ci-dessus mentionné,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Maryline LUCAS

Gaston LAMBERT



Le Maire de la Commune de GUESNAIN certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte après télétransmission en Sous Préfecture de DOUAI le 15 14 1 2024 et publication le 25 14 1 2024

Le Maire, Maryline LUCAS,

